LE DOMAINE DU PARC
A.S.L.G.D.P.
Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de la Bruyère
78590 NOISY-LE-ROI
Tél. : 01 30 56 75 89 (répondeur)
info@aslgdp.org • aslgdp.org

Rapport Moral et d'Activités 2019 et 2020

Chers habitants du domaine du Parc,

L'ensemble des membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour celle nouvelle année 2021.

Nous vivons une période particulière et nos premières préoccupations au sein du bureau de l'ASLGDP sont de poursuivre nos actions dans le respect des recommandations sanitaires au fil de l'évolution des évènements liés à la crise actuelle.

La configuration de notre ASL et plus particulièrement le nombre important de lots, 504, apporte des contraintes toutes particulières. Il ne nous a pas été possible d'organiser notre AGO en 2020. Les mesures gouvernementales autorisent les ASL telles que la nôtre à reporter cette AGO. C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'appeler au titre de l'année 2020 non pas une cotisation mais une avance sur cotisation.

Nous n'avons pas encore suffisamment de visibilité pour organiser une AGO dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en présentiel.

Les mesures en vigueur nous permettent d'organiser une AGO au titre de l'année 2019 et de l'année 2020 par correspondance et cela même si une telle disposition n'est pas prévue dans nos statuts, c'est le choix collégial adopté par le bureau. Il s'agit de la solution qui nous apparaît la plus prudente étant donné les circonstances. L'organisation par vote électronique n'a pas été retenue car elle n'est pas proposée par notre prestataire Nexity.

C'est dans ce contexte que nous vous adressons ce rapport moral au titre des années 2019 et 2020 ainsi que les résolutions pour lesquels nous avons besoin de vos votes.

Ce document comprend 4 parties :

- Activités de l'année 2019
- Eléments financiers du 01/01/2019 au 31/12/2019
- Activités de l'année 2020
- Eléments financiers du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bonne lecture !

Le bureau de l'ASLGDP

Activités 2019

Travaux dans la zone de loisirs

La rampe d'accès au chemin qui relie les différents terrains de tennis est terminée : les bords ont été adoucis afin de ne pas blesser les enfants qui jouent dans cet espace.

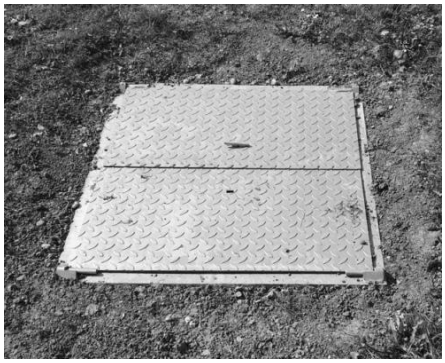

Une nouvelle trappe d'accès à l'espace technique a été mise en place, pour des raisons de sécurité.

Nous avons supprimé un bosquet de Lauriers Tin à proximité des terrains de Tennis au profit de :

- 2 cerisiers napoléon 1/2 tige,
- 2 deux poiriers Palmette Verrier à 4 branches
- 2 pommiers Palmette Verrier à 4 branches

Le massif du fond est constitué de bulbes : jonquilles, tulipes ...

Contrat entretien de la zone de loisirs :

En concertation avec notre prestataire C.V.P.J (à Jouars Pontchartrain) nous avons décidé d'amender notre contrat d'entretien en spécifiant l'exclusion d'usage de pesticides et en mettant en place du broyat au pied des arbustes servant ainsi de paillage.

Entretien et usage des terrains de Tennis
Le démoussage des 4 terrains de tennis a été fait début mars 2019.
Nous avons signé un contrat d'entretien en décembre 2019 avec la société « ST Béton Poreux » (PLESSIS-ROBINSON) dont voici la nature du contrat :

- Décrassage et décolmatage du support par procédé haute pression POROJET (Périodicité : 1 fois par an)

- Fourniture et application d'un fongicide assurant un traitement optimal des surfaces (Périodicité : 1 à 2 fois par an (septembre/octobre – février/mars).

Par la même occasion le mur d'entrainement a été nettoyé

Un Plan de rénovation des 4 terrains a été élaboré, ainsi le budget de l'ASLGDP permettra de rénover entièrement un terrain de tennis tous les 3 ans.
Nous proposons la rénovation du terrain N°1 dès cette année (2020), nous proposons que le coût de la rénovation soit intégralement financé par le fond de réserve (Voir Votations ci-après).

Règles de vie dans le domaine
Nos propriétés sont toutes imbriquées ou extrêmement proches les unes des autres. Il est donc indispensable de rester discret afin de ne pas déranger.

Il est aussi de la responsabilité de tous de veiller au respect de chacun pour que règne la bonne entente et le plaisir de vivre dans le domaine.

Nous en appelons donc au civisme et à votre bonne éducation en vous rappelant la législation et les comportements à éviter.

Les haies végétales et les arbres en limite de propriété doivent être taillés régulièrement à **2m de hauteur maximum** et ne pas empiéter sur le domaine public.

Nous attirons votre attention sur le fait que les animaux de **basse-cour (Poules, Coqs…)** bien que favorisés par Versailles Grand Parc et par la Mairie de Noisy le Roi **sont strictement interdits** par le cahier des charges du Domaine du Parc. Cette restriction s'applique donc à l'ensemble des 504 maisons du Domaine sans exception.

Nous vous informons que l'installation d'une ruche doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Ce type d'installation est réglementé, nous vous invitons à lire le document grâce au lien suivant :**http://snapiculture.com/images/stories/documentations_sna/2013/arretes-prefectoraux.pdf** vous y verrez que Les ruchers peuplés ne doivent pas être placés à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines.

Nos trottoirs ne sont pas des "Crottoirs". Il en est de même pour les pelouses attenantes et sur la zone de loisirs. Merci de ramasser les déjections de vos animaux de compagnie !

Nous constatons toujours des écarts par rapport au cahier des charges. A cet effet nous envoyons des courriers, ciblés, dans lesquels nous demandons aux propriétaires de revenir vers le syndicat avec une solution permettant de revenir à une situation compatible avec le cahier des charges.
Durant l'année 202 nous continuerons à traiter les problèmes les plus flagrants dans l'intérêt de tous.

Gestion des créances
Suite à une erreur de notre prestataire NEXITY en 2019 certains propriétaires ont été relancés à tort. Nous avons ainsi reçu des paiements en double. Ces paiements sont bien entendu portés sur le compte des propriétaires et seront déduis des cotisations futures.

Ventes de maisons : Au cours de l'année 2019, 12 maisons ont été vendues.

Eléments financiers du 1/01/2019 au 31/12/2019

Recettes au 31/12/2019

RECETTES	2019
Cotisations Propriétaires appelées	52 416,00 €
Cotisations Tennis (1)	1 130,00 €
Intérêts bancaires	494,22 €
TOTAL	**54 040,22 €**

Dépenses au 31/12/2019

POSTES	BUDGET 2019	DEPENSES 2019	ECART
Consommations EDF et EAU + Téléphone	3 000,00 €	3 194,24 €	194,24 €
Entretien et nettoyage des espaces verts + Trvx c	15 000,00 €	16 158,36 €	***1 158,36 €***
Entretien tennis + Trvx tennis	3 500,00 €	3 420,47 €	-79,53 €
Entretien Portail Parking	730,00 €	739,77 €	9,77 €
Entretien télédistribution	10 000,00 €	9 676,80 €	-323,20 €
Honoraires assistances	2 040,00 €	2 040,00 €	0,00 €
Frais assemblée générale	6 100,00 €	6 100,00 €	0,00 €
Frais de gestion administration	2 040,00 €	2 039,99 €	-0,01 €
Affranchissements	3 000,00 €	1 905,24 €	***-1 094,76 €***
Location Salle	700,00 €	707,00 €	7,00 €
Honoraires Expert	3 000,00 €	2 160,00 €	***-840,00 €***
Entretien local et taxe foncière	1 300,00 €	1 236,00 €	-64,00 €
Assurance	1 500,00 €	1 513,57 €	13,57 €
Adm. générale, Internet frais généraux	1 500,00 €	1 410,85 €	-89,15 €
Honoraires vérification des comptes	550,00 €	520,26 €	-29,74 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	-3 030,63 €	***-3 030,63 €***
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	**53 960,00 €**	**49 791,92 €**	**-4 168,08 €**
POSTES	**BUDGET 2019**	**DEPENSES 2019**	**ECART**
Réfection dernière allée zone de loisirs	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Embellissement de la zone de loisirs (budget de 4 000 Euros sur FDR appelé en 2017)	0,00 €	2 047,00 €	2 047,00 €
Organisation AGE	7 500,00 €	5 293,90 €	-2 206,10 €
TOTAL FOND DE RESERVE	**7 500,00 €**	**8 540,90 €**	**1 040,90 €**
TOTAL CHARGES 2019	**61 460,00 €**	**58 332,82 €**	**-3 127,18 €**

Compte de résultat au 31/12/2019

RECETTES		**54 040,22 €**
Cotisations Propriétaires appelées	52 416,00 €	
Cotisations Tennis (1)	1 130,00 €	
Intérêts bancaires	494,22 €	
DEPENSES		**58 332,82 €**
Fonctionnement (sur cotisations appelées)	49 791,92 €	
Fonctionnement (sur fond de réserves)	8 540,90 €	
RESULTAT de l'exercice		**-4 292,60 €**

Bilan au 31/12/2019

ACTIF		PASSIF	
Cotisations 2018 dues & antérieures	5 146,23 €	Report à nouveau	86 684,45 €
Compte Courant Crédit Agricole	22 220,89 €	Fournisseurs à payer	3 008,78 €
CSL Crédit Agricole	2 196,79 €	Fournisseurs factures à recevoir	7 996,91 €
Livret A Crédit Agricole	61 967,30 €		
Charges constatées d'avance	1 866,33 €		
		RESULTAT 2019	**-4 292,60 €**
TOTAL	**93 397,54 €**	**TOTAL**	**93 397,54 €**

Montants des actifs, valorisés à leur date d'acquisition :
-Aire de loisirs, tennis, réseau et antenne TV : acquisition gratuite en date du 27/03/1990 ; pour la perception du salaire du Conservateur, évaluation à 23 629,59 €
-Local commercial, 4 av. Jean de LA BRUYERE 78590 Noisy-le-Roi « Point Parc » : acquisition du 9 Juillet 1998 pour un montant de 57 549,50 €

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNMENT :

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

DEPENSES	BUDGET 2019	DEPENSES 2019	BUDGET 2020
Consommations EDF et EAU + Téléphone	3,000.00 €	3,194.24 €	***3,200.00 €***
Entretien et nettoyage des espaces verts + Trvx di	15,000.00 €	16,158.36 €	***16,200.00 €***
Entretien tennis + Trvx tennis	3,500.00 €	3,420.47 €	***3,500.00 €***
Entretien Portail Parking	730.00 €	739.77 €	740.00 €
Entretien télédistribution	10,000.00 €	9,676.80 €	10,000.00 €
Contrat Gestion ASLGDP	10,180.00 €	10,179.99 €	4,180.00 €
Affranchissements	3,000.00 €	1,905.24 €	1,200.00 €
Location Salle	700.00 €	707.00 €	0.00 €
Honoraires Expertises diverses	3,000.00 €	2,160.00 €	2,000.00 €
Entretien local et taxe foncière	1,300.00 €	1,236.00 €	1,250.00 €
Assurance	1,500.00 €	1,513.57 €	1,520.00 €
Adm. générale, Internet frais généraux	1,500.00 €	1,410.85 €	1,500.00 €
Honoraires vérification des comptes	550.00 €	520.26 €	550.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €	-3,030.63 €	0.00 €
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	**53,960.00 €**	**49,791.92 €**	**45,840.00 €**

COTISATION 2020 :

	MONTANTS
Budget Dépenses de Fonctionnement proposé	45,840.00 €
Total Dépenses	**45,840.00 €**
Budget Recettes - Cotisations Tennis	0.00 €
Intérêts Bancaires	500.00 €
Total Recettes (hors cotisation annuelle)	**500.00 €**
Solde restant à financer	45,340.00 €
Nombre de Maisons	504
Cotisation annuelle / Maison	89.96 €
Cotisation 2020 appelée	**90 €**

Activités 2020

Comme toutes les organisations, comme vous, nous les membres du bureau de l'ASLGDP avons subi le confinement dès mi-mars. L'ensemble de nos réunions se sont déroulées en visioconférence. Comme indiqué en introduction il nous a été impossible d'organiser l'AGO au titre de l'année 2019.

Zone de Loisirs
La gestion de la période du premier confinement ne s'est pas faite sans mal, surtout en ce qui concerne la gestion de la zone de loisirs

Sans lien avec le confinement nous avons constaté en février 2020 des dégradations volontaires sur 2 des 4 terrains de tennis : des poteaux de soutient des filets ont été tordus.

Durant le confinement, alors que la loi n'autorisait plus la fréquentation des parcs, tel que la zone de loisirs, et la pratique du tennis, nous avons été obligés de prendre des mesures exceptionnelles en démontant les poteaux et les filets de tennis. En effet, nous nous retrouvions dans une situation ou un nombre très important de personnes ne pouvant plus jouer au tennis au SIBANO venait jouer sur les terrains de la zone de loisirs. La gestion de cette période n'a pas été simple. Durant cette période de confinement nous avons eu d'autres dégradations : des grillages coupés, une poignée de porte du terrain N°1 démontée, des orangers du Mexique fraichement plantés volés…

Depuis, nous avons mis en service, à moindre frais, 3 des 4 terrains. Il nous apparaît urgent de ne pas engager plus de frais tant que la situation sanitaire ne nous permet pas d'avoir plus de visibilité. Néanmoins, dès les premiers beaux jours de printemps nous procéderons à un nettoyage des terrains afin qu'ils soient praticables.

Il nous apparaît d'autant plus urgent de ne pas engager des frais importants sur les terrains de tennis que nos installations présentent des signes importants d'usure. Nous constatons : des poteaux rouillés à leur base, des grillages fragilisés et détendues suite à des coupures de câbles, des fissures apparentes sur les terrains, la dégradation des couleurs au sol des terrains… nous sommes ainsi contraint d'envisager un plan de rénovation nous permettant de remettre en état nos installations pour les 15 prochaines années. La rénovation à l'identique d'un terrain de tennis est devisé autour de 16000 € TTC par terrain.

Nous avons l'opportunité de nous interroger sur le devenir de la zone de loisirs et des installations existantes. Sont-elles toujours adaptées ? permettent-elles de répondre aux besoins du plus grand nombre ?... Nous avons ainsi l'opportunité de reconduire l'existant à l'identique ou bien d'adapter les installations pour les usages futurs.

Nous avions pour ambition de constituer un groupe de réflexion quant au devenir de la zone de loisirs pour être en mesure de revenir vers vous lors de la prochaine AGO avec des propositions. La crise sanitaire ne nous a pas permis de lancer ce groupe de réflexion cette année et l'adoption d'un format d'AGO par correspondance ne nous semble pas propice à traiter ce type de résolution.

C'est pourquoi nous avons décidé de reporter d'un an cette décision importante pour la vie de notre quartier néanmoins nous appelons dès cette année une provision correspondante à la rénovation intégrale d'un terrain de tennis.

Créances et impayés – Dossier SCI Rose.
Nous avons missionné Maître Nalet pour recouvrir la créance de la SCI Rose, représentée par Monsieur Pettillaut. La publication de nos statuts nous permet d'instruire jusqu'au bout notre action en justice.

Nous rappelons à tous que l'ASLGDP avait lancé une médiation auprès de Monsieur Petillaut et qu'avant d'engager une procédure et d'engager des frais d'avocat, l'ASLGDP avait lancé un ultime recours à l'amiable. Le discours alors tenu et les raisons évoquées ne nous permettaient pas d'avancer de manière constructive.

Je profite de ce courrier, ouvert à l'ensemble des habitants, de rappeler à monsieur Pettillaut, représentant légal de la SCI Rose que nous avons missionné notre avocat Maître Nalet à procéder au recouvrement de la créance due et ainsi d'engager tous les moyens nécessaires auprès du tribunal compétent.

L'ASLGDP reste ouverte à une solution à l'amiable jusqu'au 26 février 2021 et reste ainsi à l'écoute d'une proposition pour discussion. Passé ce délai l'ASLGDP n'acceptera aucune proposition. L'ensemble des frais engagés sont portés au compte de la SCI Rose.

Les autres impayés
Nous vous rappelons l'article 22 de nos statuts :
« Trente jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée, le propriétaire qui n'est pas à
jour dans le paiement cesse de pouvoir jouir des services gérés par l'association syndicale ; les Intérêts courent sur les sommes dues par lui au taux de 1% par mois. »

Pour rappel les services gérés par l'ASLGDP sont entre autres : Les terrains de tennis, l'accès au réseau TV, les demandes de travaux…

Nous avons décidé d'appliquer les dispositions de cet article à l'ensemble des créances antérieures à 2020.

Nous regrettons que le traitement des impayés occupe un temps important chaque année. Tous les membres du bureau sont des bénévoles. La gestion des affaires de l'ASL s'effectue sur notre temps personnel en plus de nos activités professionnelles. Nous aimerions pouvoir affecter notre temps libre à des actions plus utile à la vie de notre quartier.

Nous souhaitons donc sensibiliser l'ensemble des résidents à bien veiller à l'acquittement de la cotisation annuelle.

Site internet
Cette année nous avons été victime d'un piratage de notre site internet. Le site du domaine a ainsi été indisponible pendant plusieurs semaines.

Nous savons que cette attaque a été opérée depuis l'étranger, nous pensons même connaitre le nom du pays de l'attaque.

Nous savons que ce type de risque existe et nous avons pris cela avec beaucoup de philosophie ! d'une part nous sommes honorés que le site de l'ASLGDP puisse intéresser des personnes à plusieurs milliers de kilomètres et d'autre part pendant que des hackers s'intéressent au site de l'ASLGDP ils ne s'intéressent pas à d'autres sites internet plus stratégiques !

Tout a été remis en ordre et nous avons aussi apporté les modifications nécessaires pour éviter que cela se reproduise.

Nous vous invitons à consulter le site de l'ASLGDP : www.ledomaineduparc.org et n'hésitez pas à vous abonner à notre flux d'actualité « newsletter » grâce au lien suivant : https://ledomaineduparc.org/actualites/

Rappel concernant les travaux des propriétaires
Nous rappelons que toutes les demandes doivent être adressées à l'ASLGDP AVANT de les adresser à la mairie. Le respect de cet ordre est nécessaire afin que vous ne perdiez pas de temps.

Avant d'engager des travaux vous devez obtenir 2 accords :

1. **L'accord de l'ASLGDP,**
   Et
2. **L'accord de la Marie de Noisy-le-Roi.**

La mairie de Noisy le Roi vous répond par rapport au PLU, l'ASLGDP par rapport au cahier des charges.

En cas de litiges les recours se font devant le tribunal administratif pour l'un, le tribunal civil pour l'autre.

En cas de non-conformité par rapport au cahier des charges ou au PLU, une remise en l'état initial peut être demandée.

Les sujets de non-conformité les plus fréquemment identifiés sont :

- **Les abris de jardin/bois**

De nombreux abris fleurissent. Nous rappelons que le cahier des charges est très précis et n'autorise aucun cabanon non adossé à la maison.
Nous insistons sur le caractère disgracieux que cela entraine.

- **La végétation non contrôlée**

Nous avons la chance de vivre dans un cadre verdoyant. La plupart des arbres dans nos jardins datent encore de la construction du domaine et ils ont donc grandi !

Nous vous demandons de veiller régulièrement à la hauteur de vos arbres qui peuvent être dangereux lorsqu'ils atteignent des hauteurs trop importantes ou, moins grave mais tout aussi préoccupant, gêner vos voisins en occultant la lumière du soleil.

Nous vous rappelons également que tout arbre à moins de 2 mètres de votre voisin ne doit pas excéder une hauteur de 2 mètres.

Accueil des nouveaux arrivants
La crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants.
Ventes de maisons
Au cours de l'année 2020, 22 maisons ont été vendues.

Eléments financiers du 1/01/2020 au 31/12/2020

Recettes au 31/12/2020

RECETTES	2020
Cotisations Propriétaires appelées	45,360.00 €
Cotisations Tennis (1)	0.00 €
Recettes Mutations	0.00 €
Recettes Diverses	0.00 €
Intérêts bancaires	318.61 €
TOTAL	**45,678.61 €**

Impayés et Créditeurs au 31 décembre 2020 :

Comptes Propriétaires *DEBITEURS* au 31 décembre 2020			
Compte Propriétaire	**Nom**	**Lot**	**Solde Débiteur**
CP1313242	Monsieur et Madame LE DU Yves	LT000007	40.80
CP1313350	Monsieur et Madame NOEL Fabien	LT000471	40.80
CP1313342	Monsieur et Madame MOURLEVAT .	LT000131	40.80
CP1313046	Monsieur et Madame CAMUS Alexandre (Mutation)		116.00
CP1313059	Monsieur et Madame CHEVIGNON Jean-Marc	LT000407	144.80
CP1313153	Monsieur FREUDENBERG Frédéric	LT000193	144.80
CP1313467	Monsieur et Madame TOILLON Georges	LT000278	144.80
CP1350293	Monsieur et Madame FOURNIGAULT	LT000465	144.80
CP1366096	Monsieur et Madame ROUX	LT000051	144.80
CP1386925	Indivision HUDE / MARTIN	LT000341	144.80
CP1387346	Indivision BILHE / MALINOSKY	LT000493	144.80
CP1404338	Monsieur et Madame JOUSSET	LT000418	144.80
CP1313009	Monsieur et Madame BODEL Gérard (Mutation)		220.00
CP1313251	Monsieur et Madame LECLABART Nicolas (Mutation)		220.00
CP1313297	Monsieur et Madame MARCHAND Olivier (Mutation)		220.00
CP1313027	Madame BOURGES Michelle	LT000382	224.80
CP1313124	Indivision ETESSE - CHAUVIN	LT000337	224.80
CP1313154	Monsieur et Madame FULLER Gabriel	LT000326	224.80
CP1313420	Indivision PETILLAULT - BRIS	LT000143	2,903.03
Cotisations 2019 et antérieurs impayées			**5,634.23**
Avances sur Cotisations 2020 impayées (75 propriétaires)			**6,757.50**
TOTAL IMPAYEES			**12,391.73**

Comptes Propriétaires *CREDITEURS* au 31 décembre 2020			
Compte Propriétaire	**Nom**	**Lot**	**Solde Débiteur**
CP1313061	Monsieur et Madame CLARKE DE DROMANTIN	LT000091	104.00
CP1313111	Monsieur et Madame DUPRAT Jean-Louis	LT000290	104.00
CP1313113	Monsieur et Madame DUSSERE Jérôme	LT000175	104.00
CP1313121	Monsieur et Madame EFFROY Cédric	LT000501	104.00
CP1313351	Monsieur et Madame NONY Jean-Marc	LT000053	104.00
CP1387340	Monsieur et Madame TORO	LT000133	90.00
CP1474562	Monsieur et Madame BENET Dominique & Sabine	LT000276	90.00
CP1313003	Monsieur et Madame BLANCHARD		80.00
CP1313062	Monsieur CLAVELLOUX Rolland	LT000298	80.00
CP1313210	Monsieur et Madame JEUDY Raphael		80.00
CP1313364	Madame PECRIAUX Martine		80.00
CP1313257	Indivision LEFEBVRE - TRANTOUL .	LT000352	14.00
CP1312979	Monsieur et Madame BALLAN Laurent	LT000009	10.20
CP1313012	Monsieur et Madame BOLLINGER Stéphane	LT000292	10.20
CP1313101	Monsieur et Madame DONGRADI Gérard	LT000272	10.20
CP1313455	Monsieur et Madame TAILLET Damien	LT000314	10.20
CP1313478	Monsieur et Madame VALLORY Olivier	LT000444	10.20
TOTAL			**1,085.00**

2. Dépenses au 31/12/2020

DEPENSES au 31 décembre 2020			
POSTES	**BUDGET 2020**	**DEPENSES 2020**	**ECART**
Consommations EDF et EAU + Téléphone	3,200.00 €	3,257.82 €	57.82 €
Entretien et nettoyage des espaces verts + Trvx d	16,200.00 €	15,840.00 €	-360.00 €
Entretien tennis + Trvx tennis	3,500.00 €	3,952.73 €	452.73 €
Entretien Portail Parking	740.00 €	750.00 €	10.00 €
Entretien télédistribution	10,000.00 €	10,378.80 €	378.80 €
Honoraires assistances	2,090.00 €	2,040.00 €	-50.00 €
Frais assemblée générale	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Frais de gestion administration	2,090.00 €	2,039.99 €	-50.01 €
Affranchissements	1,200.00 €	413.28 €	***-786.72 €***
Location Salle	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Honoraires Expert	2,000.00 €	540.00 €	-1,460.00 €
Entretien local et taxe foncière	1,250.00 €	1,191.00 €	-59.00 €
Assurance	1,520.00 €	1,567.04 €	47.04 €
Adm. générale, Internet frais généraux	1,500.00 €	1,646.90 €	***146.90 €***
Honoraires vérification des comptes	550.00 €	0.00 €	***-550.00 €***
Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	**45,840.00 €**	**43,617.56 €**	**-2,222.44 €**
POSTES	**BUDGET 2020**	**DEPENSES 2020**	**ECART**
Réfection dernière allée zone de loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Embellissement de la zone de loisirs (budget de 4 000 Euros sur FDR appelé en 2017)	0.00 €	975.00 €	975.00 €
Organisation AGE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FOND DE RESERVE	**0.00 €**	**975.00 €**	**975.00 €**
TOTAL CHARGES	**45,840.00 €**	**44,592.56 €**	**-1,247.44 €**

Compte de résultat au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT 2020		
RECETTES		**45,678.61 €**
Cotisations Propriétaires appelées	45,360.00 €	
Cotisations Tennis (1)	0.00 €	
Intérêts bancaires	318.61 €	
DEPENSES		**44,592.56 €**
Fonctionnement (sur cotisations appelées)	43,617.56 €	
Fonctionnement (sur fond de réserves)	975.00 €	
RESULTAT de l'exercice		**1,086.05 €**

BILAN au 31/12/2020

BILAN 2020			
ACTIF		**PASSIF**	
Cotisations dues & antérieures	4,549.23 €	Report à nouveau	82,391.85 €
Avances sur Cotisations dues	6,757.50 €	Fournisseurs à payer	2,704.92 €
Compte Courant Crédit Agricole	10,140.09 €	Fournisseurs factures à recevoir	2,620.00 €
CSL Crédit Agricole	2,197.88 €		
Livret A Crédit Agricole	63,284.82 €		
Charges constatées d'avance	1,873.29 €		
		RESULTAT 2020	**1,086.04 €**
TOTAL	**88,802.81 €**	**TOTAL**	**88,802.81 €**

Montants des actifs, valorisés à leur date d'acquisition :
-Aire de loisirs, tennis, réseau et antenne TV : acquisition gratuite en date du 27/03/1990 ; pour la perception du salaire du Conservateur, évaluation à 23 629,59 €
-Local commercial, 4 av. Jean de LA BRUYERE 78590 Noisy-le-Roi « Point Parc » : acquisition du 9 Juillet 1998 pour un montant de 57 549,50 €

I. BUDGET PREVISIONNEL 2021 :

2021 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PREVISIONNEL					
DEPENSES	**BUDGET 2020**	**DEPENSES 2020**	**BUDGET 2021**	**Evolution vs Budgrt 2020 VALEUR**	**Evolution vs Dépenses 2020 %TAGE**
Consommations EDF et EAU + Téléphone	***3,200.00 €***	***3,257.82 €***	3,300.00 €	100.00 €	1%
Entretien et nettoyage des espaces verts + Trvx di	***16,200.00 €***	***15,840.00 €***	15,840.00 €	-360.00 €	0%
Entretien tennis + Trvx tennis	***3,500.00 €***	***3,952.73 €***	3,200.00 €	-300.00 €	-19%
Entretien Portail Parking	740.00 €	750.00 €	740.00 €	0.00 €	-1%
Entretien télédistribution	10,000.00 €	10,378.80 €	9,676.00 €	***-324.00 €***	-7%
Contrat Gestion ASLGDP	4,180.00 €	4,080.00 €	7,180.00 €	***3,000.00 €***	76%
Affranchissements	1,200.00 €	413.28 €	3,000.00 €	***1,800.00 €***	626%
Location Salle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	*
Honoraires Expertises diverses	2,000.00 €	540.00 €	2,000.00 €	0.00 €	270%
Entretien local et taxe foncière	1,250.00 €	1,191.00 €	1,200.00 €	-50.00 €	1%
Assurance	1,520.00 €	1,567.04 €	1,600.00 €	80.00 €	2%
Adm. générale, Internet frais généraux	1,500.00 €	1,646.90 €	1,500.00 €	0.00 €	-9%
Honoraires vérification des comptes	550.00 €	0.00 €	550.00 €	0.00 €	*
Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	*
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	**45,840.00 €**	**43,617.57 €**	**49,786.00 €**	**3,946.00 €**	**14.1%**

2021 – INVESTISSEMENTS - TRAVAUX

INVESTISSEMENTS / DEPENSES	BUDGET 2021
Réfection d'un terrain de tennis	16,000.00 €
Elagage	1,500.00 €
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENTS	**17,500.00 €**

II. COTISATION 2021 :

	MONTANTS
Budget Dépenses de Fonctionnement proposé	49,786.00 €
Provisions pour travaux	17,500.00 €
Total Dépenses	**67,286.00 €**
Budget Recettes - Cotisations Tennis	0.00 €
Intérêts Bancaires	300.00 €
Total Recettes (hors cotisation annuelle)	**300.00 €**
Solde restant à financer	66,986.00 €
Nombre de Maisons	504
Cotisation annuelle / Maison	132.91 €
Cotisation 2021 appelée	**133 €**